

# CIRCUIT SRI LANKA

CIRCUIT 12 jours proposé par la Fédération GMOUV72  
ENVISAGE EN JANVIER & FEVRIER 2027

TARIF PAR PERSONNE : 2379 €

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 30 JUILLET 2026**

**(Dans la limite des places disponibles)**

**A L'INSCRIPTION, FOURNIR OBLIGATOIREMENT les photocopies :**

- Votre passeport valide 6 mois après la date de retour

Avec votre fiche d'inscription, joindre 2 chèques à l'ordre de « LA BOUTIQUE DES GROUPES - SALAUN »

- Un chèque 1<sup>er</sup> acompte de 250 € par personne encaissé le 10 SEPTEMBRE 2026 (ce chèque vaut pour engagement ferme)  
+ Un 2<sup>ème</sup> chèque de 337 € si chambre individuelle souscrite (attention nombre limité)
- Un Chèque 2<sup>e</sup> acompte de 1035 € par personne encaissé le 10 OCTOBRE 2026

**En NOVEMBRE 2026, nous reviendrons vers vous pour réclamer le solde de votre voyage :**

- 1 chèque du solde du voyage à l'ordre de « LA BOUTIQUE DES GROUPES - SALAUN »
- 1 chèque pour régler la contribution Assurance voyage : 2% du montant total du voyage à l'ordre de « GEMOUV72 »

**Conditions d'annulation du voyage et informations de remboursement assurance Arcange au verso**

Fiche d'inscription individuelle à retourner, accompagnée de vos règlements

**En Priorité Par courrier postal** => LA BOUTIQUE DES GROUPES SALAUN

15 QUAI ERNEST RENAUD - Les Salorges 1 – 44100 NANTES

Sinon Par Email => [gmouv72@salaun-holidays.com](mailto:gmouv72@salaun-holidays.com) (Pour toute question : tel 06.73.69.71.25)

**Attention : vous devez être à jour de votre cotisation Adhérent Générations Mouvement 2026**



## CIRCUIT SRI LANKA 12 jours – Voyage Fédération Gmouv72

Commune du Club \_\_\_\_\_

Si couple : NOM: \_\_\_\_\_ Prénom (1) : \_\_\_\_\_

NOM: \_\_\_\_\_ Prénom(2) : \_\_\_\_\_

Si chambre partagée : Nom \_\_\_\_\_ et Prénom \_\_\_\_\_

Je désire une chambre individuelle (+337€) : ( ) oui ( ) non

Adresse: \_\_\_\_\_

Code Postal: \_\_\_\_\_ Commune: \_\_\_\_\_

Téléphone Fixe: \_\_\_\_\_ Téléphone Mobile: \_\_\_\_\_

Mail: \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

**Je souhaite partir aux dates suivantes** (cochez votre choix)

- ( ) Du 12 AU 23 JANVIER 2027
- ( ) Du 19 AU 30 JANVIER 2027
- ( ) Du 26 JANVIER au 06 FEVRIER 2027
- ( ) Du 02 AU 13 FEVRIER 2027 (hors vacs scolaires)

A noter : Les groupes seront constitués selon l'ordre d'arrivée des inscriptions et vos dates de voyage vous seront confirmés début septembre

**JE JOINS à ma fiche d'inscription :**

- 1 chèque 1<sup>er</sup> acompte de 250 € X \_\_\_\_\_ personnes = \_\_\_\_\_ € à l'ordre de « LA BOUTIQUE DES GROUPES SALAUN »  
(+ 1 chèque de 337 € si chambre individuelle souscrite ; nombre très limité)
- 1 chèque 2<sup>ème</sup> acompte de 1035 € X \_\_\_\_\_ personnes = \_\_\_\_\_ € à l'ordre de « LA BOUTIQUE DES GROUPES SALAUN »
- Photocopie PASSEPORT valide 6 mois après le retour

Nom du signataire \_\_\_\_\_

Président du club ou fonction du signataire \_\_\_\_\_

Date et signature « Précédé de la mention pour le club bon pour accord »  
Cachet du club

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

SIGNATURE du participant  
Précédé de la mention « lu et approuvé »

### **Conditions d'annulation du voyage par l'agence SALAUN – LA BOUTIQUE DES GROUPES**

+ 60 jours avant le départ : 15% du montant total du voyage

Entre 59 et 31 jours avant le départ : 35 % du montant total du voyage

Entre 30 et 21 jours avant le départ : 50 % du montant total du voyage

Entre 20 et 8 jours avant le départ : 75 % du montant total du voyage

Moins de 8 jours avant le départ : 100 % du montant total du voyage

Non présentation au départ : 100 % du montant total du voyage

#### **L'ASSURANCE ARCANGE\* contractée par la fédération GMOUV72 interviendra dans les cas ci-dessous :**

**(\*sous réserve des modifications des Conditions d'Assurances appliquées à Générations Mouvement)**

**ANNULATION** : - Pour raison de maladie : prise en compte à la seule condition que la pathologie soit avérée, justifiée et soudaine et le départ impossible. La Déclaration doit être faite impérativement au début du diagnostic. Un dossier médical vous sera envoyé par l'assurance dès connaissance de votre annulation. La décision de remboursement sera prise par le médecin conseil, il sera à même de vous réclamer des précisions sur vos examens médicaux, votre traitement etc.....

- Pour raison familiale le jour du départ : décès d'un proche.

Important : Le remboursement des frais d'annulation, par Arcange, se fera en application des conditions générales de ventes de la Société « Salaun – La Boutique des Groupes » ci-dessus, moins une franchise d'un minimum de 40 € et d'un maximum de 100 € p/p.

**RAPATRIEMENT** : Pendant le séjour : suite à maladie, accident, pour des causes familiales (décès), vous êtes couvert personnellement par l'assurance ARCANGE de Groupama contractée avec votre carte d'adhésion. Votre non-consommé vous sera remboursé.

**PERTE ou DETERIORATION DE BAGAGE** : une déclaration immédiate doit être déposée à l'aéroport, à compagnie maritime ou auprès l'autocariste ou du chauffeur.